

DE LA COMPLEMENTATION EN GRAMMAIRE MODERNE : QUELS ENJEUX POUR L'EMPLOI DES JONCTIFS DANS *QUAND SAIGNE LE PALMIER* DE CHARLY GABRIEL-MBOCK ?

Jules Beaudelaire DJIOGUÉ
 Université de Yaoundé 1, Cameroun
djiogue.jules51@gmail.com

Résumé : Les préoccupations relatives à l'étude du complément déterminatif forment, aujourd'hui, en grammaire un champ de réflexion suscitant la curiosité de plusieurs chercheurs. Cet intérêt scientifique se justifie par sa confusion aux autres fonctions grammaticales, sa polyvalence grammaticale, son comportement morphosyntaxique et sa représentation en syntaxe. Dans le cadre de cet article, il se pose le problème de la classification et valeur des jonctifs de complémentation. Du moins, le structuralisme nous a servi de cadre théorique. Au regard de l'agencement des données des indices corpusculaires, la grammaire fonctionnelle vue selon Mathesius Halliday nous a inspiré de tendance méthodologique, étant donnée son aptitude à décrire, analyser et interpréter les unités linguistiques dans un texte. Pour y parvenir, nous avons tenu compte d'un nombre d'indices considérable (986 occurrences) tirés de *Quand saigne le palmier*, Charly Gabriel-Mbock. L'identifiant de leur coordonné est Q.S.P (titre de l'œuvre), P. (page), L (ligne). En effet, ce travail a consisté à régler des confusions morphosyntaxique et pragmatique des indicateurs de cette notion. Son atteinte a des intérêts aussi bien scientifiques, linguistiques que littéraires. Pour y parvenir, nous avons tenu compte des prépositions et du pronom relatif. Il en ressort que toutes les prépositions n'introduisent pas forcément ce type de complément. Il fait partie du groupe nominal. Il n'est pas exclusivement introduit par une préposition et ne se réduit pas au nom. C'est l'un des outils nécessaires pour l'étude des œuvres littéraires. Il possède plusieurs valeurs et permet de dévoiler le style d'un auteur dans le langage argumentatif.

Mots-clés : complément, morphosyntaxe, complément déterminatif, détermination, jonctif de complémentation.

COMPLEMENTATION OF GRAMMAR MODERN: WHAT ARE THE CHALLENGES FOR THE EMPLOYMENT OF JONCTIFS IN *QUAND SAIGNE LE PALMIER* CHARLY GABRIEL MBOCK?

Abstract: The concerns relating to the study of determinative complement form, today, in grammar a field of reflection arousing the curiosity of several researchers. This scientific interest is justified by its confusion with other grammatical functions, its grammatical versatility, its morphosyntactic behavior and its representation in syntax. Within the framework of this article, there is the problem of the classification and value of the regulatory jonctive.

The underlying question is: what roles do the complementation junctive play in the study of the determinative complement? The fundamental hypothesis that the recurring use of these junctive would be at the service of an author's style. At least, structuralism has served us as a theoretical framework. With regard to the arrangement of the data of the corpuscular indices, the functional grammar seen according to Mathias Halliday inspired us with a methodological tendency, given his ability to describe, analyse and interpret linguistic universals in a text. To achieve this, we took into account a considerable number of clues (986 occurrences), taken from *Quand Saigne le palmier*, Charly Gabriel-Mbock. The identifier of their coordinates is QSP (title of the work), P. (page), L. (Line). Indeed, this work consisted in settling morphological and pragmatic confusions of the indicators of this notion. Scientific, literary and linguistic interests. We have indicatively taken into account the preposition and the relative pronoun. It follows that all the prepositions do not necessarily introduce this type of complement. It is part of the nominal group. It is not exclusively introduced by a preposition and not reduced to the name. It is one of the tools necessary for the study of literary works.

Keywords : complement, morphosyntax, determinative complement, determination, complementation junctive

Introduction

Dans le cadre de la grammaire, la question des fonctions des unités linguistiques pose davantage un souci de clarification conceptuelle. C'est ainsi qu'on y observe des particularités grammaticales confondant les classes syntaxiques, les fonctions grammaticales des rôles des mots dans une phrase. C'est de ce constat que nous avons jugé crédible d'épiloguer sur la question des jonctifs de complémentation. Ainsi, l'objectif principal consiste à régler certaines confusions observées au niveau de la classe syntaxique d'un morphème et éclairer davantage la différence entre fonction grammaticale et rôle des unités dans un texte. En effet, tous ces phénomènes concourent au bien-être d'une langue en rapport avec sa dynamique. De plus, les fonctions grammaticales selon leurs classifications sont parfois en congruence avec l'intention de communication d'un énonciateur dans un texte. Ainsi, il se pose la préoccupation relative aux valeurs des jonctifs de complémentation dans un contexte grammaticale où certaines normes, prescriptions, règles sont compromettantes dans les emplois avec des incidences pragmatiques remarquables. Dès lors, quelle peut être la classe syntaxique d'un jonctif de complémentation ? Quels rôles joue-t-il dans l'étude du complément déterminatif ? Quels effets peuvent se dégager de l'étude de la complémentation dans un texte ?

L'hypothèse fondamentale génère que l'emploi récurrent de ces jonctifs serait au service du style d'un auteur. En plus, la confusion de la nature du jonctif

serait une des causes de la maîtrise de sa valeur d'emploi. Du moins, pour analyser cette question, nous précisons d'abord le cadre théorique et méthodologique de cette étude. Ensuite, nous procéderons à une analyse morphosyntaxique, descriptive des indices recensés, caractérisant les propos de Charly-Gabriel Mbock. Enfin, nous présenterons les enjeux didactique, linguistique, épistémologique, stylistique et grammatical inhérents aux indices analysés.

1. De la théorisation conceptuelle à la présentation de la tendance méthodologique, pour une circonscription de notre investigation.

Il question pour nous, dans cette articulation, de définir les principaux concepts de notre étude d'une part. D'autre part, de présenter la tendance méthodologique qui a inspiré nos analyses.

1.1. De la théorisation conceptuelle

Cette approche vise à délimiter la sphère de chaque concept phare de notre article. Ceci nous permet, au préalable de poser les balises de la logique fonctionnelle des notions fédératrices dont les influences sont remarquables dans notre déploiement. Respectivement, le complément, le complément déterminatif, la détermination et la morphosyntaxe sont les notions que nous présenterons, nécessaires pour l'appréhension de la complémentation.

-Le complément

Le terme *complément* apparaît en 1747 dans l'expression « complément du rapport », A-G. Gabriel, (1747, p.231). Il fait savoir, en effet, que ce groupe nominal désigne la séquence post-prépositionnelle dont la forme et le sens sont dirigés par la préposition. Par ailleurs, le substantif *complément* est syntaxiquement perçu comme séparé du traitement du verbe ou des fonctions en lien avec la préposition pour désigner le syntagme qui lui est conséquent. Son apparition en grammaire revient à rejeter l'existence de *cas* pour les noms français et à fonder les bases d'une nouvelle syntaxe française, non plus sur la syntaxe latine, mais sur les spécificités de la langue française. Jean Dubois & al, (1961, p.33), en précisent qu'« un nom est complément circonstanciel quand il indique dans quelle condition ou dans quelle circonstance s'accomplit l'action marquée par le verbe ». Les énoncés ci-contre en sont significatifs :

E1 : IL acceptait tout aussi mal que personne n'eût assisté à *son emploi*. Q.S.P, P.8, L20

E2 : Il avait néanmoins sollicité la collaboration **de ses amis d'enfance**, Q.S.P, P.11, L29

Par la préposition « à » dans la première construction, nous avons un cas de complément d'objet indirect avec le substantif *emploi* dépendant du verbe *eût assisté*. Dans le deuxième cas de figure, il s'agit du déterminatif nominal au niveau de *amis d'enfances*, se rapportant à *collaboration*. Il faudrait donc envisager une

démarcation entre les compléments liés au verbe dans une phrases et ceux relevant des autres classes syntaxiques. Cette dernière catégorie est celle sur laquelle repose la perspective majeure de notre investigation. En outre, il est remarquable que la première occurrence du terme *complément* connue à ce jour, est liée à une définition de la préposition comme partie du discours incomplète. Nicolas Beauzée, (1786, pp.441-447.), mentionne qu' « on doit regarder comme complément d'un mot ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la signification de quelque manière que ce puisse être ». Dans ce sens, le complément désigne ce qu'il évoque, l'ajout d'un terme ou d'une séquence linguistique à la suite d'un autre. Ainsi, nous pouvons le vérifier dans la construction suivante :

E3 : Mais que pouvait bien être *ce clapotis* qui devenait de plus en plus troublant ? Q.S.P, P.25, L12

Clapotis est le terme complété. La proposition soulignée est celle qui complète ledit substantif. De cette construction, nous constatons que les deux unités entretiennent une relation de dépendance ne correspondant ni à une opération logique précise, ni à une modification morphologique casuelle. Cette subordonnée est son complément parce qu'il complète son sens de façon à le spécifier. Cependant la proposition accorde à ce concept une signification générique. Il apparaît alors comme englobant, généralisant, s'étendant à de multiples faits de dépendance grammaticale. Bref, le complément est cerné comme étant toute construction apportant des indications supplémentaires ou complémentaires à un référent précis dans un énoncé, peu importe sans classe grammaticale. Ainsi les fonctions verbales et non verbales sont significatives dans ces cas de figures. Par ailleurs, qu'en est-il du complément déterminatif ?

-Le complément déterminatif

Dans la grammaire traditionnelle, la marque définitionnelle du complément déterminatif met en évidence une préposition permettant de le relier au mot qu'il complète. Il se pose ainsi une détermination morphologique au risque de confusion du déterminatif « de » à la préposition. Dans cette logique, le complément déterminatif peut être introduit par une préposition avec laquelle il exprime la dépendance à l'élément précédent. Cette typologie traditionnelle n'est pas totalement accordée par les grammairiens modernes. Dans ce sens les travaux de M. Grevisse (1969) et M. Riegel (1961), proposent une considération supplémentaire. Du moins, en grammaire moderne, le complément déterminatif ne se réduit pas à la simple indication prépositionnelle. Car, il existe des constructions non prépositionnelles et celles prépositionnelles qui introduisent les mots composés. En effet,

En nouvelle grammaire, on donne à l'appellation du nom un sens beaucoup plus large. Le complément du nom est la fonction syntaxique de tout groupe qui vient compléter le nom en ajoutant les précisions sur ce qu'il désigne. Cette

appellation regroupe des lors les fonctions traditionnelles de complément déterminatif, d'épithète et d'apposition.

M. Grevisse, 1969, (p.96)

Dans ce sens, il faudrait s'attendre à des compléments déterminatifs avec et sans préposition. Précisément, la notion de complément déterminatif met en évidence les unités déterminant un référent en situation phrastique, unités avec lesquelles il exprime un lien de dépendance remarquable. Dans ces considérations, les prépositions et subordonnants influencent préalablement l'identification et l'analyse de cette notion. De plus, dans quelle perspective s'inscrit le concept de *détermination* dans notre étude ?

-La détermination

Le terme détermination est dérivé du verbe déterminer. Ce dernier est, selon A. Greimas, (1969, p.189), un héritage latin *determinare* signifiant terminer, fixer, régler. L'intérêt à définir ce concept relève du fait qu'il aborde les effets qu'un mot peut avoir sur un autre dans la phrase. Il n'est pas question, dans cet article, de la détermination relative à la classe syntaxique des déterminants. Par contre, nous voulons aborder celle qui explore les relations et dépendances syntaxiques entre les unités linguistiques. Selon la grille sémantique, la détermination vue par Trésors de la langue française n°7, (1976, p.56), représente l'action de «déterminer un mot ou un groupe de mots (ou déterminé) par un autre mot ou groupe de mots (déterminant) ». Il se dégage une jonction entre les multiples unités linguistiques qui constituent la langue française. Par ailleurs, le jonctif de complémentation se perçoit comme ce mot assumant l'idée de dépendance entre ses satellites de droite et de gauche. C'est le cas de la construction ci-dessous :

E4 : Peut-être aurait-il mal supporté qu'un témoin vive *la grimace de douleur*. Q.S.P, P.8, L17

Le principe de la détermination est exprimé au niveau de *la grimace et douleur*. En effet le terme souligné révèle la qualité de grimace dont il est question. Il ne s'agit pas d'une quelconque grimace mais plutôt celle de douleur. Cette dernière est donc en emploi déterminatif. La détermination est donc ce concept qui nous permettra de dégager les particularités, spécificités de chaque régissant exprimé. Quel apport pouvons-nous dégager de la morphosyntaxe ?

-La morphosyntaxe

Vu l'évolution du terme morphosyntaxe, la lexicologie par télescopage a permis d'obtenir ce mot constitué de deux substantifs : morphologie et syntaxe. En effet, il s'agit de ce phénomène qui consiste à former un mot à partir de deux autres en supprimant soit un bout de l'un, de l'autre ou des deux. C'est pour

désigner cette étude conjointe de la morphologie et de la syntaxe que l'on parle de morphosyntaxe. Selon cette perspective, elle est considérée comme

L'étude de la combinaison des morphèmes (lexicaux et grammaticaux) à l'intérieur des mots, unités lexicales, syntagmes ; l'étude des marques morphologiques qui impliquent des types de phrases et d'opérations sur les phrases ou des relations syntaxiques particulières (suffixation marquant, par exemple, des nominalisations, flexions, casuelles, [...] ; l'étude de l'ensemble du domaine délimité par la morphologie et la syntaxe.

R. Galisson et D. Coste, 1979, (p.358)

La morphosyntaxe est ainsi perçue comme l'ensemble des structures qui permettent de construire grammaticalement un énoncé. Ainsi, la pragmatique aujourd'hui désigne :

Le composant qui traite des processus d'interprétation des énoncés en contexte : qu'il s'agisse de la référence des embrayeurs ou des déterminants du nom, qu'il s'agisse de la force illocutoire de l'énoncé, de sa prise en charge par le locuteur, [...], des implicites qu'il libère, des connecteurs, etc.

Charaudeau & Maingueneau (2002, p.454)

Il s'agit de l'étude de l'usage du langage, relativement aux conditions de la communication. Dans cette logique, il est possible d'entrevoir une pragmatique d'un échantillon littéraire ou d'un corpus. Elle nous permettra d'interroger ce que l'on peut déduire du langage tributairement à ses usagers. C'est dans ce sens que certains chercheurs à l'exemple de W. James ont mis sur pied cette discipline. En plus, elle s'intéresse aux phénomènes de dépendances contextuelles propres aux déictiques textuels. Il en est de même pour la théorie des inférences que l'on tire des énoncés linguistiques à partir de nos connaissances générales en rapport avec le monde et d'hypothèses sur la pensée des locuteurs.

1.2. Présentation de la tendance méthodologique

Dans la recherche des solutions aux questions fondamentales de notre travail, nous nous inspirerons en générale de la grille structuraliste. Nous tiendrons principalement compte de la grammaire fonctionnelle selon M. Halliday. Cette tendance méthodologique se veut descriptive, analytique et interprétative. Par conséquent, elle nous permettra d'évaluer les relations qu'entretiennent les constituants au sein d'un énoncé, les unités phrastiques étant des éléments interdépendants organisés d'après une logique fonctionnelle reposant sur les liens sémantique et morphosyntaxique. La syntaxe fonctionnelle est donc marquée par la description des règles de combinaison des mots à l'intérieur d'un syntagme ainsi que par les rapports syntaxiques entre les syntagmes. Cette méthode permet aussi d'interpréter les faits linguistiques sur la base des influences socioculturelles. De ce

fait, le lien qu'entretient un mot dans son contexte d'emploi exprime une éventuelle complémentation en situation écrite, orale voire non-dit.

2. De l'analyse de quelques jonctifs de complémentation pour un éveil sur la transcatégorisation ?

Principalement, nous voulons établir la démarcation entre la préposition qui introduit le complément déterminatif et celle introduisant d'autres fonctions. Cependant, il se pose une confusion remarquable au niveau de l'emploi des jonctifs de complémentation. Or leurs maîtrises servent à mieux décrire, corriger, analyser une langue précise. Pour le cas d'espèce, l'analyse des prépositions est la plus indiquée. Compte tenu de nos relevés d'indices, nous accorderons une importance aux prépositions « de » et « à ». Par ailleurs, ce choix ne réduit pas les prépositions à ces cas. Car tout ce qui est préposition pourrait introduire un complément déterminatif selon les emplois. En effet, la préposition est un mot invariable qui relie un constituant de la phrase à un autre ou à la phrase toute entière. M. Grevisse (1969, p.225), la définit comme « un mot invariable qui sert ordinairement à introduire un complément, qu'il unit, par un rapport déterminé à un mot complété ». On en distingue plusieurs. Nous n'exploiterons ici que les plus usuelles en rapport avec notre étude. En effet, la préposition « de » est considérée comme une unité linguistique servant à introduire un complément du nom. M. Pougeoisie (1998, p.215), l'appréhende à partir de son rôle. Pour lui, tout comme les autres variétés de prépositions, elle « sert à établir une relation de subordination entre des mots et ou des syntagmes ». Dans son emploi courant, cette préposition a pour fonction première de relier une unité linguistique à une autre. Cette fonction est aussi perceptible dans la préposition « à » avec qui elle partage parfois la même fonction syntaxique. Nous pouvons le constater dans les phrases ci-dessous :

E5 : Bitchoka se raidit à l'évocation de l'eau Q.S.P, P.34, L22

E6 : Les notables se consultèrent de regards. Q.S.P, P.37, L1

Selon la logique de Maurice Grevisse les prépositions « à » et « de » dans ces exemples ont pour valeur première de relier proportionnellement *évocation* à *raidit* et *regards* à *consultèrent*. Par ailleurs, M. Pougeoisie voit au niveau de la préposition « de » un indicateur de complémentation déterminative du nom entre *eau* et *évocation*. La même préposition dans l'exemple suivant garde la même forme mais introduit plutôt un complément circonstanciel de moyen. Le constat à réaliser de prime abord est l'hypothèse réaliste d'une confusion au niveau des jonctifs. D'où la principale préoccupation de cet travail. Au-delà de la considération ci-dessus, il nous revient de relever l'insuffisance de l'idéologie classique accordant une importance à la préposition comme indicateur de complémentation par excellence. Soulignons par-là que Fournier M. (1827, p.83), la conçoit comme un

lien dans la phrase. À cet effet, il la définit en ces termes : « la préposition est un mot invariable qui se place devant les noms ou pronoms, et qui marque les différents rapports que les choses ont entre elles ». La principale remarque dans cette appréhension est la réduction des éléments satellitaires de la prépositions au nom et au pronom. Nous devrions admettre qu'au-delà des prépositions, certains pronoms relatifs voire constructions syntaxiques actualisent ce complément.

2.1. Le morphème « de »

Mettant en évidence les structures du type A + de + B, évaluons l'ambiguïté de cette préposition. Dans nos exemples le « A », en italique, correspondra au terme régi et le « B », souligné renvoie au régissant, « régime » (p.97), selon les termes de Lemare, P. A., (1807[1819]). Le mot en gras est la préposition concernée. L'analyse de ces paramètres se fera succinctement selon les constructions ci-contre.

E7 : Aux *dir* **de** la majorité, Mboua était un cœur généreux et un bras vigoureux. Q.S.P, P.11, L27

E8 : Il avait le *pouvoir* **d'envoyer qui il voulait au chantier Nak Nak... Q.S. P, P.15, L20**

Dégageons du premier exemple un terme régi (dires), substantif pluriel placé à la droite de la préposition « de ». Par ailleurs, le satellite à sa gauche est un nom abstrait singulier. Dans la relation qui les unit, nous assistons bel et bien à un cas de figure où le régissant est un complément déterminatif du terme régi. En outre, le même schéma de construction est envisagé dans le deuxième énoncé. Cependant, la classe syntaxique à la gauche du jonctif est un verbe du premier groupe à l'infinitif, introduisant une subordonnée. À ce stade la définition de la préposition (ci-dessus) selon Fournier affiche pleinement ses manquements. Il est donc probable d'assister à plusieurs autres cas de figure à régime non actualisé, malgré la présence de cette préposition. Évaluons l'ampleur des phrases suivantes :

E9 : Les notables *se consultèrent* **de** regards. Q.S.P, P.37, L1

E10 : Bitchoka haussa paresseusement les épaules et se traina **hors de** la case. Q.S.P, P.11, L4

E11 : Les villageois ne laissaient intouchée **aucune de** ses parties. Q.S.P, P.59, L22

La préposition dans l'énoncé un est en emploi dépendant du verbe pronominal *se consultèrent*. Selon la grille morphosyntaxique, l'acceptabilité serait d'en entreprendre, à tort, un complément déterminatif. Car la relation de la préposition est liée à un verbe conjugué. Ce constat témoigne de la présence d'un caractérisant verbal (regards) à fonction de complément circonstanciel de moyen de *se consultèrent*. Par ailleurs, les deux autres constructions admettent morphologiquement la préposition « de ». Cependant,

elle est respectivement en emploi de locution verbale et de déterminant quantificatif au vu du segment de phrase en gras.

-Le « de » du complément du nom

Comme préalablement défini dans la théorie des notions, le complément du nom est un mot, une expression ou un groupe de mots qui complète un nom, peu importe la nature de ce dernier. Pour identifier la fonction « complément du nom », on pose, généralement, la question « de quoi ? » ou « de qui ? » directement après le nom, bien que cette règle soit discréditée par le phénomène de l'épithète inversée et de l'apposition indirecte. Soit les phrases :

E12 : Aux *dir*es **de la majorité**, Mboua était un cœur généreux et un bras vigoureux.

Q.S.P, P.11, L27

E13 : Il avait néanmoins sollicité *la collaboration* **de ses amis d'enfance**, Q.S.P, P.11, L29

Chaque élément souligné dans ces exemples constitue un complément déterminatif. Les mots et groupes de mots « la majorité » et « ses amis d'enfance » sont respectivement sous la dépendance syntaxique de « dirés » et de « collaborations ». Dans la relation syntaxique qui les régit, ils complètent le sens de ces noms.

-Le « de » du complément circonstanciel de moyen et de lieu

Les fonctions complément circonstanciel de moyen et de lieu sont dépendantes du verbe conjugué dans la phrase. Pour les identifier dans une phrase, l'on pose la question « avec qui ? » ou « avec quoi ? » après le verbe pour le complément circonstanciel de moyen. Quant au complément circonstanciel de lieu, l'on pose la question « où ? » après le verbe conjugué. Les constructions suivantes en sont des illustrations :

E14 : Les notables *se consultèrent* **de regards**. Q.S.P, P.37, L1

E15 : Les deux hommes *sortirent* **de leur case**. Q.S.P, P.38, L31

Dans la première phrase des constructions ci-dessus, « regard » est complément circonstanciel de moyen de « consultèrent ». Il exprime le canal par lequel les notables se consultèrent. Dans la deuxième, l'on note la présence d'un complément circonstanciel de lieu. Dans ce sens, « leur case » est complément circonstanciel de lieu de provenance marqué par le verbe « sortirent ». Il met en évidence le mouvement des deux hommes. La préposition « de » est dite en emploi de détermination verbale.

- « De » du complément de l'adjectif et du pronom indéfini

De manière prosaïque, l'adjectif est un mot qui modifie le sens d'un autre mot. Les adjectifs sont de plusieurs catégories : les possessifs, les

démonstratifs, les qualificatifs, les numéros cardinaux, etc. Les pronoms sont également de plusieurs variétés. Le « de » qui introduit le complément de l'adjectif est celui qui relie un mot à un adjectif. Celui introduisant un pronom relie un mot à ce pronom. C'est le cas des constructions qui suivent :

E16 : Il s'interrompit et fit un signe à l'un **des siens**. Q.S.P, P.35, L16

E17 : Soudain *paralysé de lassitude*, il croula sur son fauteuil. Q.S.P, P.60, L2

Dans l'énoncé un, « siens » est introduit par la préposition « de » contenu dans la forme contractée de « de + les ». Il permet d'établir un rapport de complémentarité avec le pronom indéfini l'un. « Siens » est donc complément du pronom indéfini « l'un ». En outre, la phrase deux repose sur l'adjectif *paralysé* relié au substantif « lassitude » par la préposition « de ». Ce dernier fait de « lassitude » un complément de l'adjectif « paralysé ».

- « De » et « à » du complément d'objet indirect

La fonction complément d'objet indirect est dépendante du verbe dans la phrase. Elle a pour charge de compléter le sens du verbe dans son contexte d'utilisation. Elle s'identifie en posant l'une des questions suivantes : « de qui ? », « de quoi ? », « à qui ? », « à quoi ? » après le verbe. Les constructions ci-après en sont des illustrations :

E18 : Et Bitchoka se mit à parler **des arbres et des arbustes**. Q.S. P, P.9, L34

E19 : Il acceptait tout aussi mal que personne n'eût assisté **à son emploi**. Q.S.P, P.8, L20

E21 : Tous les paysans se disperseraient ; chacun vaquerait **à ses travaux**. Q.S.P, P.11, L7

Dans ces phrases, « arbres » et « arbustes » sont complément d'objet indirect de « se mit à parler » dans la première construction. Ces substantifs sont reliés au verbe par la préposition « de », incorporée dans la forme plurielle « des », avec qui il partage le lien de complémentation. Par ailleurs, « son emploi » et « ses travaux » sont compléments d'objet indirect, respectifs de « eut assisté » et « vaquerait ».

2.2. La préposition « à »

Au-delà de sa fonction à relier plusieurs morphèmes, cette préposition, en construction syntaxique, assume occasionnellement ce rôle. Ce constat peut se justifier à partir de ses divers emplois dont les suivants sont abordés à titre indicatif.

-Jonctif de la locution verbale

Il obéit aux mêmes règles que « de » lorsqu'il relève du complément du nom, tel que nous l'avons mentionné ci-dessus. Il a la particularité de ne pas être dissociable de l'unité avec laquelle il forme un sens. C'est le cas dans cet exemple :

E22 : Il avait l'œil à tout. Q.S.P, P.47, L4

Dans cette phrase, la préposition « à » est morphème faisant partie intégrante de la locution verbale : « avoir l'œil à ». Elle ne fait donc pas de « tout » un complément déterminatif de « l'œil ». Cet état des faits démontre à juste titre que toutes les prépositions n'introduisent pas fondamentalement un complément.

-Morphème du complément de l'adjectif

Postposé à l'adjectif qualificatif, le complément est séparé de lui par la préposition « à ». C'est dire que « tuer l'animal » dans la première phrase ci-dessous est complément de l'adjectif qualificatif « prêt ». En plus, « L'assistance » quant à lui est complément de l'adjectif « furtif ».

E23 : Tous entonnèrent une incantation attendait, la machette levée, prêt à tuer l'animal. Q.S.P, P.12, L1

E24 : Elle marcha droit vers son père après un salut *furtif* à l'assistance. Q.S.P, P.37, L28

Nous constatons bien que les adjectifs qualificatifs « prêt » et « furtif » sont employés avant le nom qu'ils qualifient. Dans ce sens, la préposition « à » introduit le complément de l'adjectif, puisqu'elle n'exprime pas une dépendance syntaxique par rapport à un verbe conjugué dans la phrase.

2.3. L'unité « en »

La classe syntaxique de « en » varie selon les contextes d'utilisation. Il peut être employé en tant que pronom adverbial, préposition, partie intégrante du gérondif, des gallicismes, de la locution prépositionnelle, et bien d'autres. Soit les énoncés qui suivent :

E25 : Un bélier dérouté donnait des cornes dans un palmier avant de s'évader de *la cour* **en branle**. Q.S.P, P.137, L4

E26 : Son père voulait lui faire payer *une redevance* **en lui**. Q.S.P, P.21, L4

Dans chacune des phrases, « en » est une préposition. Elle établit les liens de détermination entre les mots qu'il unit. De ce fait, « branle » est un déterminatif de « la cour », car il détermine la façon d'être de cette dernière. Cependant, le pronom personnel « lui » détermine « redevance » en précisant qu'il ne s'agit pas de n'importe qu'elle « redevance » mais plutôt celle de Bitchoka.

2.4. Les pronoms relatifs

Généralement, les pronoms relatifs sont des mots qui sont habilités à donner ou dégager les traits de caractère d'un être ou d'une notion. Tous ces

pronoms expriment la détermination par la relative. En effet, J. Dubois & al, (1961), conçoivent le pronom relatif comme un mot qui « remplace un nom ou un pronom, nommé antécédent, exprimé dans la proposition qui précède » (p.50). C'est dire que l'antécédent ne se trouve pas dans la proposition subordonnée. Dans leur variante, nous distinguons les pronoms relatifs simples (qui, que, dont, où, etc.) et les pronoms relatifs complexes (lesquels, laquelle, duquel, desquelles, etc.) Les pronoms relatifs simples sont ceux invariables en genre et en nombre or que ceux complexes sont variables. Ces pronoms font partie intégrante de la subordonnée relative. Par conséquent il devient erroné de les considérer comme jonctifs de complémentation. Nous pouvons le remarquer dans ces cas de figure :

E27 : On dit des choses qui te concernent. Q.S.P, P.14, L16

E28 : Dans neuf jours, il serait au pied de ce *mur* que tous les jeunes hommes de son âge avaient déjà traversé. Q.S.P, P.22, L15

E28 : Lién a envie de fuir l'horrible spectacle dont il est le témoin terrifié. Q.S.P, P.26, L17

Dans l'ensemble de ces exemples, chacune des propositions subordonnées relatives est introduite par un pronom relatif. Ce dernier n'est pas un mot introduisant ledit complément. Cependant, toutes les propositions soulignées sont des compléments déterminatifs.

3. De la norme à l'écart sémantique des analyses prépositionnelles pour une confrontation entre principes et emplois ?

Nous voulons circonscrire l'étude des jonctifs pouvant introduire le complément déterminatif. L'enjeu majeur est de relever les limites de ces indicateurs de complémentation ainsi que d'autres unités capables d'assumer ce rôle.

3.1. Des déterminants spécifiques

Considérer « de », « à », « en » etc. comme prépositions pose des nuances syntaxiques en rapport avec les constituants des mots composés. Certes, ils y gardent la même morphologie mais n'assument plus le rôle de préposition. Ils deviennent plutôt des déterminants spécifiques, car la charge sémantique du mot composé réside en la prise en compte de l'ensemble des morphèmes qui le constituent. Ce constat s'observe dans les constructions suivantes :

E29 : Tout le monde tressaillit à l'évocation du chef de groupement. Q.S.P, P.14, L22

E30 : Il fit *un fagot* de ses cannes à pêche. Q.S.P, P.23, L23

Ces phrases présentent formellement un groupe de mots relié par les prépositions « de » et « à » pour ne parler que de celles-ci. Dans ce contexte ils perdent leurs statuts de prépositions, puisqu'ils constituent, avec leurs satellites, les mots composés et non les constructions admettant le complément déterminatif. Ainsi, « groupement » ne saurait être complément déterminatif de « chef » dans le premier cas. L'ensemble des mots en italique dans cette phrase forme un nom lexie. Dans le cas suivant, « ses cannes à pêche » est le nom concerné. Là préposition « à » n'est pas isolable des autres morphèmes. Ce qui condamne l'idée d'un probable complément déterminatif. Ces apparentes prépositions sont plutôt des déterminants spécifiques.

3.2. De la préposition « de » et l'article indéfini pluriel « des »

Il existe des confusions entre la préposition « de » et le pluriel de l'article indéfini ou partitif « des ». En fait, en règle générale, lorsque « de » est compris entre deux noms ou substantifs, et dont le deuxième nom assume la fonction de complément du nom ou complément déterminatif, alors on écrit « de » et non « des ». Car, ce « de » n'est pas le pluriel de l'article indéfini ou partitif, mais préposition qui peut être substituée par d'autres comme « par, pour, à etc ». Sinon « des » est un indicateur du complément déterminatif. Ce phénomène d'écart se vérifie dans les énoncés suivants :

E31 : Ta femme, grand chef, semble bien sous *l'empire des esprits malins* de ce village. Q.S.P, P.128, L3

E32 : Rien ne me forçait à m'embarrasser de *l'existence des autres*, Q.S.P, P.117, L28

« Des » et « de » bien qu'introducteurs du complément déterminatif sont de nature différente. « Des » est un déterminant sur la terminologie de l'article et préposition (de +les). Dans ce sens il marque l'imprécision du référent interpellé dans une phrase. Or « de » est une préposition dont le rôle est de relier les mots entre eux.

3.3. De la préposition « de » et l'article contracté « du »

Les partitifs sont une sorte d'agglutination de deux éléments qui, mis en ensemble, forment un seul. Ce sont des articles contractés :

E33 : Nyemb épousa *la forme* du palmier près duquel il se trouvait. Q.S.P, P.143, L9

E34 : *La veille* du départ chez les Lôg Témb. Q.S.P, P.23, L1

Dans ces cas précis, « du » est dit article contracté. Il est issu de l'association de « de+le » dans chacun des deux exemples. Le constat est de souligner la présence de la préposition « de » incorporée dans l'article partitif « du ». Ainsi, « palmier » est complément déterminatif de « la forme »

et « départ » est celui de « la veille ». De ces constructions, il ne serait peut-être pas erroné de dire que certains articles partitifs ou contractés introduisent le complément déterminatif.

4. De la complémentation en expression du dynamisme linguistique ?

La récurrence des jonctifs de complémentation à divers emplois dans l'échantillon littéraire exploité, s'inscrit dans la perspective d'alerte à la redynamisation des principes et normes linguistiques. En effet, la visée panoramique des emplois linguistiques témoigne d'une amélioration des structures de la langue. Dans ce sillage, plusieurs non-dits se dégagent de l'emploi de la complémentation via des jonctifs non verbaux. Parmi ceux-ci nous pouvons, à titre indicatif, apprécier les suivants.

4.1. Des enjeux didactiques entrevus

Au regard de l'emploi des jonctifs exploités, cet article souligne la question de l'enseignement des compléments. L'idée d'apporter un sens complémentaire à un référent syntaxique que génèrent les compléments prête à confusion les fonctions du nom à celles du verbe en grammaire. À ce sujet l'on devrait les regrouper en termes des compléments verbaux et non verbaux. Dans le premier cas, la cible d'analyse est fédérée au verbe conjugué, régisseur de la charge sémantique de l'énoncé. Par ailleurs, le deuxième cas se rattache à toute autre unité que le verbe. Ainsi se pose les balises entre les fonctions grammaticales liées au verbe conjugué dans la phrase et celles rattachées au nom, adverbe, adjectif qualification, pronom, propositions, etc. Dès lors, la complémentation devient envisageable selon les visées verbale et non verbale. Nous parlons ainsi de la grammaire du verbe et celle du nom en relation avec les valeurs, principes et caractéristiques des emplois exprimés. Tout porte donc à croire, dans un sens global, à des complémentations : directe, indirecte, circonstancielle, etc. pour le verbe et à celles adjectivale, adverbiale, propositionnelle, etc. relativement au nom.

4.2. De la gravure épistémologique

La récurrence des jonctifs de complémentation dans notre corpus est à visée épistémologique. En effet, l'emploi de ces unités est à signifier une uniformité morphologique dans les catégories de préposition pour le cas d'espèce. Cependant, plusieurs influences sémantiques s'en dégagent au vu des contextes d'utilisation. L'influence contextuelle est ainsi incontournable dans les études et analyses linguistiques. L'occasion nous est de souligner de l'écriture de l'auteur, l'expression de la transcatégorisation grammaticale. Cette dernière transparaît dans les occurrences où la même préposition (même jonctif) change de rôle syntaxique en fonction des emplois. Tout compte fait, l'aspect épistémologique entrevu est donc la différence entre préposition et article partitif, indéfini, contracté et autres d'une part. D'autre part, les considérations relatives à la polysémie sont

toutes de même exprimées. Dans cette logique, le mot n'a de sens qu'en contexte d'actualisation.

4.3. *Style et écriture en usage*

La significativité des indices corpusculaires témoigne du style de l'écrivain. Selon la perspective linguistique, nous concevons le style comme un choix d'écriture délibératif, opéré par un individu dans le traitement de texte en vue de garantir le bien exprimé et le bien comprendre. En effet, vu l'emploi exprimé des jonctifs, l'on reconnaît chez l'auteur l'étiquette d'écrivain de la modernité. Car la variabilité des prépositions (cas réguliers et irréguliers) est un aspect ou un fait qui témoigne à suffisance le caractère pondéré de la langue. Nous voyant dans les cas irréguliers (en, y, contre, ...) une volonté de sursoir les débats sur l'hégémonie de certains jonctifs classiques délimitant la sphère des prépositions aptes à exprimer la complémentation. Ceci étant, la modernité grammaticale ne signifie pas rejet total des normes classiques, mais plutôt amélioration des formes existantes pour une réorientation de la langue. Au demeurant le style employé relève de la grammaire descriptive ou explicative. Car, la complémentation exprimée apporte beaucoup de traits de sens aux différents référents mis en exergue.

4.4. *De la caractérisation nominale exprimée*

Etant donné les classes syntaxiques des régissants et termes régis exploités dans nos relevés, nous retraçons une plus-value pour la détermination nominale. Du moins, les termes régis (unités précédents le jonctif) sont pour la plus part des substantifs. Il devient plus évident que, loin de réduire la complémentation au nom, l'écrivain l'a valorisé en termes de sa récurrence dans les énoncés. Ainsi, tout comme le verbe dans la phrase (groupe verbal) le nom est le régisseur par excellent du sens d'un énoncé non verbal. Nous parlerons donc du groupe nominal pour signifier un ensemble de mots sémantiquement corrects ayant pour noyau syntaxique le nom.

Conclusion

Notre travail a consisté à questionner les rôles de quelques jonctifs de complémentation. En effet, le souci majeur relevait de la classe syntaxique de l'unité apte à marquer cette notion grammaticale ainsi que de sa valeur. Pour y parvenir, la grammaire fonctionnelle selon Mathesius Halliday nous a servi de tendance méthodologique. Au bout de nos investigations, la vérification de nos hypothèses nous fait constater que la complémentation n'est pas exclusivement introduite par une préposition. Certains pronoms ont aussi la capacité de l'exprimer. Par ailleurs, le complément déterminatif peut être introduit par une préposition. L'on parle du complément relationnel. Les prépositions « de » et « à » sont celles les plus utilisées. Ce constat ne réduit pas les indicateurs de ce type de complément à ces seuls cas, car « en » et « contre », parmi tant d'autres, révèlent

des exceptions, vu notre corpus. Dans certaines constructions, les articles partitifs (du et des) introduisent cette fonction. La présence de toutes les prépositions suscitées n'implique pas automatiquement ce complément, étant donné leurs confusions aux autres morphèmes (locutions verbales, prépositionnelle, adverbiale, nom lexies, etc.) Par ailleurs, les caractérisants expriment la détermination sans nécessairement avoir besoin de la préposition. Donc cette dernière n'est pas le seul élément pouvant introduire un complément déterminatif. Le sens de la phrase est aussi à prendre en considération. En plus, il se dégage de cette étude des valeurs épistémologique, stylistique, didactique et grammaticale, levant le voile sur les éventuelles importances de la complémentation dans un texte.

Références bibliographies

- Beauzee, N. (1786). Encyclopédie Méthodique Grammaire et Littérature, Paris : Panckoucke vol 2, article « Complément », tome I
- Bossuet, F. & al. (1807[1819]). Servent à fonder les règles et présentent des modèles de tous les genres et de tous les styles. Tomes 1 et 2. Paris : Henry Grand, Bachelier, Bechet, brunot, Madame Huzard
- Charaudeau P. & Maingueneau, D. (2002). Dictionnaire d'analyse du discours, Paris, Seuil
- Dubois J. & al. (1961). Grammaire française, Paris, Larousse
- Fournier, J.-M. (1827). La Langue française et l'orthographe enseignées par principe et en vingt-quatre leçons, ou Grammaire française, à l'aide de laquelle on peut seul, et sans le secours d'aucun maître, apprendre à parler et à écrire correctement cette langue. Paris : Germain Mathiot.
- Galisson R. & Coste, D. (1976). Dictionnaire de didactique des langues, Paris, Hachette.
- Girard, A.-G. (1947). Les vrais principes de la langue française, Paris
- Greimas, A. J. (1969). Dictionnaire de l'ancien français, jusqu'au mi : lieu du XIV^e siècle, Paris, Larousse
- Grevisse, M. (1969). Précis de grammaire française (2^{eme} édition) Alger Enal
- Pierre, A.-L. Cours de langue française en six parties: Idéologie, Lexicographie, Prononciation, Syntaxe, Construction, Ponctuation; où 5 000 exemples, pris dans Pascal
- Mbock, Ch.-G. (1979). Quand saigne le palmier, CLE, Yaoundé
- Pougeoisie, M. (1998). Dictionnaire de grammaire et de difficultés grammaticales, Paris, Armand Colin
- Autre
- TRESORS DE LA LANGUE FRANÇAISE N7. (1973). Dictionnaire de la langue du 19^e et du 20^e siècle, CNRS, Paris, Gallimard